

*Initiatives ministérielles*

Parfois, voire souvent, il était avantageux pour la Chambre de surseoir au Règlement à un moment donné, de modifier la procédure pour accélérer l'adoption d'un projet de loi ou d'aider les députés en leur permettant d'exercer leurs fonctions. Le gouvernement vient de changer cela. Le consentement unanime s'entendra dorénavant du consentement de 25 députés présents, de sorte que pendant les affaires courantes ordinaires, le gouvernement pourra présenter une motion d'adoption de toutes les étapes d'un projet de loi, une motion de modification de la Constitution ou toute motion visant ce qu'on pourrait appeler des changements radicaux. À moins que 25 députés ne se dressent immédiatement, ce sera chose faite, illico presto. Le gouvernement pourra en user et en abuser, afin de faire adopter son programme législatif par la Chambre des communes.

• (1810)

Je sais que le gouvernement dit toujours : «Nous devons être plus efficaces. Il faut que nous devenions plus efficaces.» Le gouvernement a été très frustré quand l'opposition s'est élevée contre la taxe sur les produits et services et a essayé de montrer pourquoi c'était la mauvaise taxe. Il a été très mécontent quand nous nous sommes opposés aux changements importants apportés à la loi sur l'assurance-chômage, qui causeront un tort irréparable aux familles, en particulier dans les régions de notre pays, ainsi qu'à l'Accord de libre-échange. Il a dit que nous passons trop de temps à parler à la Chambre des communes.

Nous savons que la démocratie n'est pas toujours le système le plus efficace. Le système parlementaire n'est pas le moyen le plus efficace ni le plus rentable de conduire les affaires du gouvernement. Une dictature, voilà la manière la plus efficace: on impose simplement les lois et le Parlement, s'il existe, ne fait qu'entériner les mesures prises.

C'est pourquoi certains d'entre nous sommes opposés si énergiquement à ces modifications parce que c'est la direction que nous prenons où le gouvernement dit simplement: «Voici mon programme». Il n'y aura pas de vote à la première lecture d'un projet de loi. Nous allons l'adopter par principe et l'envoyer en comité où nous ne pouvons pas prendre le temps d'en discuter à fond, mais seulement de parler de ses aspects techniques.

Monsieur le Président, cela voudrait dire que le projet de loi sur la TPS serait proposé et envoyé à un comité et, à moins d'être expert en matière fiscale, on n'y sera pas bien accueilli. On ne pourra pas demander à des témoins de dire quelles conséquences ce projet de loi aura sur la collectivité des agriculteurs ou des pêcheurs, sur les divers secteurs de l'économie ou d'autres éléments de la société. Oh non, monsieur le Président, on ne pourrait pas parler de cela, mais des détails précis du projet de loi.

C'est une proposition que nous n'appuyons pas. Nous estimons qu'elle est mauvaise. Cela signifie qu'au lieu que les Canadiens, par l'intermédiaire de leurs associations, que les groupes ou que les particuliers donnent leur avis sur les projets de loi, ce seront les lobbyistes qui interviendront. Ce seront eux qui pourront conseiller les ministériels et leurs représentants. Mais les Canadiens ne participeront plus au processus. C'est l'une des nombreuses raisons pour lesquelles nous ne pouvons pas appuyer ces changements.

Le leader du gouvernement à la Chambre a déclaré, je veux le rappeler, que nous avons consenti d'une certaine manière à ces changements à apporter au Règlement, qu'il estimait que d'une manière ou d'une autre nous avions convenu au cours de ce processus que ces changements étaient acceptables. Mon collègue qui a parlé au nom de l'opposition officielle a indiqué, je pense, que ce n'était pas le cas. C'est un peu comme si on était condamné à mort et qu'on demandait à négocier la manière dont on sera exécuté. Nous pourrions décider qu'on procédera par pendaison, par injection ou par toutes sortes d'autres moyens.

C'est fondamentalement ce qui s'est produit. Le gouvernement a dit: «Voici tous les changements que nous voulons apporter pour que la Chambre soit plus efficace et qu'elle fonctionne plus à la façon d'une entreprise.» C'est-à-dire plus comme un conseil d'administration que d'une démocratie parlementaire. Nous avons répondu: «Nous ne pouvons pas accepter cela.» Pour tout dire, certains des changements proposés ont du bon et nous serions prêts à les accepter. D'autres sont sans importance; ils ne font que témoigner de l'évolution de la Chambre des communes. D'autres enfin sont carrément inacceptables.

Prenons le cas des jours réservés aux subsides. Ils représentent l'aspect le plus important de notre travail ici, à la Chambre. Ces journées de subsides remontent au temps où le roi devait réserver certains jours pour discuter de l'opportunité des dépenses qu'il projetait avec des personnes dûment élus. Nous en avons 25 par année. Au